

[Traduction]

**L'ENVIRONNEMENT**

LE BRAS ALICE (C.-B.)—LE DÉVERSEMENT DE DÉCHETS TOXIQUES PAR LA SOCIÉTÉ AMAX—L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE L'OCDE

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministère des Pêches et des Océans. Il sait certainement que dans une semaine exactement, la société Amax Limited a l'intention de commencer à déverser des déchets toxiques dans le bras Alice, en Colombie-Britannique. J'ai reçu hier une lettre de M. Mercier, directeur du programme international de la sécurité des produits chimiques à l'Organisation mondiale de la santé, à Genève. Il m'a confirmé que le déversement de déchets toxiques dans ce cours d'eau tombe sous le coup de la réglementation de l'OCDE. Le ministre a-t-il envoyé un rapport ou reçu une autorisation de cet organisme?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans):** Madame le Président, je ne suis pas vraiment d'accord au sujet de cet emploi du terme «toxiques» par le député, qui risque de susciter des craintes injustifiées à l'égard d'une question qu'ont déjà résolue des hommes de science renommés. Mais pour être certain, j'ai demandé à trois éminents scientifiques de la Colombie-Britannique d'examiner la question et de me donner leur avis. Dès qu'ils m'auront remis leur rapport préliminaire, je m'efforcerai d'agir conformément à leurs recommandations, cela va sans dire.

**M. Fulton:** Le ministre n'a pas répondu à ma question, à savoir s'il avait communiqué avec l'OCDE. La Chambre a donc tout lieu de supposer qu'il ne l'a pas fait, et s'il y a ici quelqu'un qui devrait craindre quelque chose, c'est bien le ministre.

Au cours de l'été et de l'automne de 1978, quatre scientifiques qui sont au service du gouvernement fédéral et que le ministre connaît bien: Darcy Goyette du Service de protection de l'environnement, Mike Massichuck du ministère des Pêches et des Océans, Pat Nasmyth de l'Institut des sciences océanographiques et Don Trethewey du Service canadien de la faune, ont examiné les données disponibles sur le projet de déversement de déchets toxiques dans le bras Alice. Je crois savoir qu'ils étaient unanimes à s'opposer à ce projet. Sur les conseils de quels hommes de science le ministre et le cabinet se sont-ils appuyés pour émettre ce décret spécial?

**M. LeBlanc:** Madame le Président, je ne suis pas au courant du rapport dont parle le député, si seulement il existe. Le fait est que les scientifiques attachés à mon ministère, qui sont chargés de me conseiller dans des domaines relatifs aux pêches, m'ont dit qu'ils étaient d'accord pour que le règlement promulgué par décret du conseil entre en vigueur. Ils ont examiné leurs recommandations.

Pour éviter que les activités de mon ministère ne soient examinées par ses propres services, j'ai recommandé qu'un groupe d'éminents scientifiques de l'extérieur soient chargés d'étudier la question et me donnent leur avis. J'attends donc leur rapport.

*Questions orales*

● (1450)

[Français]

**LA CONSTITUTION**

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A ÉTUDIÉ LE RAPPORT DE M. ANTHONY KERSHAW

**M. René Cousineau (Gatineau):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Il y a quelques semaines, le ministre a déclaré à la Chambre qu'il prendrait connaissance du rapport de M. Anthony Kershaw. Est-ce qu'il a eu le temps d'étudier ce rapport, et dans l'affirmative, est-ce qu'il est en mesure de faire ses commentaires?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, j'ai témoigné devant le comité et j'ai dit que nous allions étudier la légalité de la situation. Plus tard aujourd'hui, je déposerai un document à la Chambre expliquant la position du gouvernement canadien.

\* \* \*

[Traduction]

**LES FORCES ARMÉES CANADIENNES**

LA RÉVISION DES SOLDES ET DES ALLOCATIONS

**M. Howard Crosby (Halifax-Ouest):** Madame le Président, ma question porte sur les majorations de solde des Forces armées du Canada, dont j'ai donné avis au ministre de la Défense nationale. En son absence, je poserai ma question au ministre suppléant, soit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ou le président du Conseil du Trésor pourrait peut-être fournir des renseignements là-dessus.

Sauf erreur, les soldes et les allocations versées aux membres des forces armées du Canada sont à l'étude à l'heure actuelle. L'échelle actuellement en vigueur doit expirer à la fin de mars 1981. Le ministre intéressé peut-il dire si une révision des soldes se poursuit actuellement? Si tel est le cas, quand sera-t-elle terminée et quand les membres des Forces armées du Canada peuvent-ils compter en être informés et recevoir leurs majorations de solde pour la prochaine année financière?

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, une révision de ce genre est actuellement en cours. J'espère que le gouvernement sera en mesure d'annoncer les augmentations très bientôt, avant le 1<sup>er</sup> avril espérons-le.

LA COMPARABILITÉ AVEC LA FONCTION PUBLIQUE

**M. Howard Crosby (Halifax-Ouest):** Madame le Président, le président du Conseil du Trésor a parlé de hausses de traitement de 10.8 p. 100 pour les fonctionnaires. J'espère que la solde des membres des Forces armées canadiennes augmentera au moins autant.

Les membres des Forces armées se sont également plaints que les fonctionnaires étaient mieux payés qu'eux. En fait, certains hommes de métier des Forces armées touchent moins que leurs homologues de la Fonction publique. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement prend des mesures pour combler cet écart et assurer aux membres des Forces armées une solde comparable au traitement des fonctionnaires fédéraux, à défaut de leur accorder une rémunération comparable à celle de leurs homologues du secteur privé?